

**DAJI/2018/Décision/Don/02**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

**Vu** le courrier en date du 12 février 2018 émanant de la MGEN et portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est accepté le don qui suit au profit de la Direction du Développement Durable, dans le cadre du jeu concours «le DD en TRANS' : le développement durable et interdisciplinaire» qui se tiendra le 22 mars 2018 :

- MGEN : cartes cadeau FNAC pour un montant de 600 euros

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 19 février 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

